



**Titre : Fiche de candidature à un changement d'échelle de rémunération des maîtres de l'enseignement privé sous contrat des 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés – Année scolaire .....**

NB : Pour que la candidature soit recevable, la fiche de candidature et l'avis motivé des corps d'inspection compétents doivent impérativement être renseignés.

**Nom de famille (naissance) :** .....

**Nom d'usage :** ..... **Prénom :** .....

**Mél professionnel :** .....

Mentions légales : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier administratif. Le destinataire des données est votre service gestionnaire. Conformément à la loi 2018-493 du 20 juin 2018 dite « loi informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au Rectorat – **service DPEP** 24 avenue Georges Brassens, CS 71003, 97743 Saint-Denis Cedex 9 ou par mail : [dpep.secretariat@ac-reunion.fr](mailto:dpep.secretariat@ac-reunion.fr). Néanmoins, vous ne bénéficiez pas du droit d'opposition. En effet, s'agissant du traitement des données RH, le droit d'opposition des personnes a été régulièrement écarté par les arrêtés de créations des systèmes d'information des dispositions de la loi de 1978.



**Affectation d'origine :**

.....

Coordonnées du service gestionnaire de l'affectation d'origine

- Nom :

.....

-

.....

-

.....

- Adresse :

.....

-

.....

-

.....

-

.....

-

.....

-

.....

-

- Téléphone : .....

- Mél : .....

**Echelle de rémunération :**

.....

Grade : Classe normale/hors classe/classe exceptionnelle\*,

échelon : ..... depuis le : .....

\* rayer les mentions inutiles

**Diplômes :**

Doctorat : Oui  Non  Dénomination :

Master 2 (Bac+5) : Oui  Non  Dénomination :

Master 1 (maîtrise ou Bac+4) : Oui  Non  Dénomination :

Licence : Oui  Non  Dénomination :

Autre(s) diplômes : Oui  Non  Dénomination :



**Echelle de rémunération sollicitée (une au maximum) :**

Professeurs des écoles

Professeurs certifiés

PEPS

PLP

Pour l'accueil dans l'échelle de rémunération des certifiés et PLP, préciser la discipline d'enseignement (une seule discipline par échelle de rémunération) :

.....

Pour les disciplines économie et gestion et sciences industrielles de l'ingénieur, préciser l'option : .....



**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Curriculum vitae ;</li> <li>- Lettre de motivation ;</li> <li>- Copie des diplômes ;</li> <li>- Qualifications (décret n° 2004-592 du 17 juin 2004, arrêté du 28 janvier 2013 et arrêté du 12 février 2019)<sup>1</sup> : <ul style="list-style-type: none"> <li>o en sauvetage aquatique, pour un changement d'échelle de rémunération pour devenir PEPS</li> <li>o en natation, pour un changement d'échelle de rémunération pour devenir professeur des écoles</li> <li>o en secourisme, pour un changement d'échelle de rémunération pour devenir PEPS et professeur des écoles</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie du dernier bulletin de paye ;</li> <li>- Copie du dernier arrêté de promotion ;</li> </ul>
---	---

En tant que maître agréé, j'ai bien connaissance que cette demande est liée à ma demande de contrat définitif.

J'ai bien connaissance que ma demande entraîne un changement d'affectation.

A ....., le .....

Signature de l'intéressé(e) :

<sup>1</sup> Décret n° 2004-592 du 17 juin 2004 relatif aux qualifications en sauvetage aquatique, en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les premier et second degrés

Arrêté du 12 février 2019 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré

Arrêté du 28 janvier 2013 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le premier degré